



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 10759

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de la défense sur les effectifs au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant en souhaitant connaître le nombre de fonctionnaires et de contractuels en poste au 31 décembre 2011 dans l'ensemble de ces services et administrations, ainsi que les variations des effectifs par rapport au 31 décembre 2010.

Texte de la réponse

Les données relatives au nombre d'agents civils en fonction au sein du ministère de la défense et des services et administrations qui lui sont rattachés[1], pour les années 2008 à 2013, figurent dans le tableau suivant :

	EFFECTIFS (2) au 31 décembre 2008	EFFECTIFS au 31 décembre 2009	VARIATION entre 2008 et 2009	EFFECTIFS au 31 décembre 2010	EFFECTIFS au 31 décembre 2011	VARIATION entre 2010 et 2011	EFFECTIFS au 31 décembre 2012	EFFECTIFS au 31 décembre 2013	VA
Titulaires (3)	64 878	62 567	- 3,56 %	60 268	57 727	- 4,21 %	56 262	54 476	-
Contractuels	9 059	8 991	- 0,75 %	9 115	9 395	+ 3,07 %	8 695	8 465	-
TOTAL	73 937	71 558	- 3,21 %	69 383	67 122	- 3,26 %	64 957	62 941	-

La variation de - 3,21 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 s'explique par 2 274 suppressions d'emplois et 105 transferts d'emplois vers d'autres ministères. L'évolution de - 3,26 % entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 correspond à la suppression de 2 178 emplois et au transfert de 83 autres vers d'autres ministères. La variation de - 3,10 % entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 s'explique par 1 941 suppressions d'emplois et 75 transferts externes sortants. Au terme de l'année 2013, la déflation cumulée des effectifs civils du ministère de la défense depuis le début de l'année 2008 a atteint - 12 973 ETP. Il est à noter que de la fin de l'année 2008 à 2012, la déflation des effectifs civils du ministère de la défense a été conduite dans le contexte global de suppression de 54 900 postes défini par le Livre blanc de 2008 pour la période 2009-2015. A la fin de l'année 2012, les effectifs du ministère étaient ainsi constitués de 77,1 % de militaires et de 22,9 % de civils. Le Livre blanc paru le 29 avril 2013 et la loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale ont pour leur part affiché l'ambition de recentrer le personnel militaire sur ses fonctions opérationnelles et de confier plus largement les emplois des fonctions administratives et de soutien au personnel civil. Un rééquilibrage des effectifs au profit du personnel civil, en cohérence avec les besoins croissants en experts dans différents domaines (renseignement, cyberdéfense...), a donc été amorcé et conduira à limiter les effets proportionnels de la déflation des effectifs du ministère pour le personnel civil. [1] Les

directions et services dont dispose le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire sont des organismes du ministère de la défense. Par ailleurs, afin d'harmoniser les éléments de comparaison sur la période considérée, les données 2008 sont indiquées hors programme 152 (gendarmerie) qui a été rattaché au ministère de l'intérieur en 2009. [2] Les effectifs sont exprimés en équivalent temps plein (ETP). [3] Fonctionnaires et ouvriers de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazard](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10759

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6592

Réponse publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8791